Faut-il réserver les allocations familiales aux immigrés ?

17/11/2010 à 16h00
Par Roland Hureaux

Ainsi formulée, pareille proposition a l'air d'une provocation. C'est bien ce qui risque d'arriver pourtant, si on suit l'une des propositions phare du rapport Attali 2 : mettre les prestations familiales sous condition de ressources.

Luc Ferry la reprend dans une chronique du *Figaro* qui n'admet pas de réplique : *« C'est une évidence »*, dit-il. Quand deux proches du pouvoir lancent la même idée, c'est qu'il y a anguille sous roche.

Une évidence ? C'est pourtant tout le contraire. Les allocations familiales ne sont substantielles qu'à partir du troisième enfant. L'immense majorité des familles indigènes (le sens exact de "français de souche") a un ou deux enfants, quand enfant il y a. Où se situent les familles nombreuses ? Principalement dans l'immigration, surtout sahélienne. Accessoirement dans une frange de la classe moyenne, d'inspiration catholique ou pas, mais consciente de ses responsabilités vis-à-vis des générations futures.

Valeurs Actuelles

(Merci à Martel… Charles)